

Commune de Mespaul

PROGRAMME VOIRIE 2017

REGLEMENT DE CONSULTATION

Dépôt des offres au plus tard le **Lundi 3 avril 2017 à 12H00**

Maître d'Ouvrage :

Commune de MESPAUL

55 rue de la Mairie

29420 MESPAUL

Assistance à Maîtrise d'ouvrage :

Haut Léon Communauté



Marché n°201703VRD/MESPAUL

Identifiants

COLLECTIVITE

Mairie de Mespaul
55 Rue de La Mairie
29420 MESPAUL
☎ 02 98 61 57 03

OBJET DU MARCHE

PROGRAMME VOIRIE 2017.
Lieux d'exécution : Commune de Mespaul.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE

Monsieur Bernard FLOCH
Monsieur le Maire
représentant de la collectivité compétent pour signer le marché.

PERSONNE HABILITEE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE

(Voir modalités à l'article 5 du présent Règlement de Consultation)

ARTICLE 1 – Objet du marché

La commune de Mespaul, dans le cadre des travaux de voirie annuels, a décidé de lancer une consultation pour les travaux de voirie suivantes :

TRANCHE FERME	
1	VC2 - RUE DU MENEZ – MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE TROTTOIRS
2	VC2 - CHOUENER
TRANCHE CONDITIONNELLE	
	Sans objet

La description des spécifications techniques figure dans le Cahier des Clauses Particulières et détail estimatif.

Les pièces constitutives du marché, rédigées entièrement en langue française, sont celles énumérées ci-après :

a) Pièces particulières

- ✓ le présent Règlement de Consultation,
- ✓ l'Acte d'Engagement,
- ✓ le CCP,
- ✓ le détail estimatif,
- ✓ le plan de situation.

b) Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur à la date de remise de l'offre par le prestataire dont notamment :

- ✓ le Code des Marchés Publics,
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux,
- ✓ le CCTG travaux.

Les pièces générales ne sont pas jointes au marché.

Le prestataire ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de celles-ci pour déroger aux indications qui y sont contenues.

ARTICLE 2 – Conditions du marché

2.1 - Mode de passation du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, en application de l'article n°27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée. La commune se réserve le droit de négocier avec tous les candidats.

2.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

L'unité monétaire est l'euro.

Le mode de règlement est le virement administratif.

Le paiement des factures se fait dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception par le maître d'œuvre de la demande d'acompte.

A défaut de paiement, et dans le cas où la totalité de la prestation a été effectuée, les intérêts moratoires sont dus selon le taux de l'intérêt légal à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points.

Les prix sont fermes actualisables. (Cf. Article 3 de l'Acte d'engagement)

2.3 - Comptable assignataire

Pour l'exécution financière du présent marché, le comptable public assignataire chargé des opérations de paiement pour la Collectivité est le Receveur Percepteur du Trésor Public de Saint Pol de Léon.

Toutes les correspondances ou réclamations liées aux opérations de paiement doivent lui être adressées.

2.4 – Délai d'exécution et de début des travaux

Le délai d'exécution est de 10 (Dix) semaines.
Un ordre de service sera fixé par la commune

2.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Remise des offres

3.1 - Présentation des offres

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande par écrit.
L'offre du prestataire sera entièrement rédigée en français.

L'offre sera constituée d'un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « **Nom du Prestataire** »
- « **Travaux de voirie de la commune de Mespaul – Programme 2017** »
- « **NE PAS OUVRIR** »

A l'intérieur de cet envoi on trouvera les pièces suivantes :

- ☞ la lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent),
- ☞ la déclaration du prestataire (imprimés DC2 ou équivalent),
- ☞ l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7) ou attestations et déclarations fiscales et sociales au 31/12/2016,
- ☞ si le prestataire est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- ☞ une attestation sur l'honneur (à dater et à signer) précisant que le prestataire :
 - ⇒ n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail,
 - ⇒ ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
 - ⇒ fait réaliser le travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L 620-3 du Code du Travail,
- ☞ extrait Kbis ou justificatif de l'inscription au répertoire des métiers,
- ☞ les attestations d'assurance, de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- ☞ tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques du prestataire ainsi que ses références dans le domaine concerné,
- ☞ le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Les certificats et déclarations fiscales et sociales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003 NOR :ECOMO200993Z).

- ☞ l'Acte d'Engagement **dûment rempli, signé, cachet de la société sur la dernière page et toutes les pages paraphées,**
- ☞ Le CCP, **signé, cachet de la société sur la dernière page et toutes les pages paraphées,**
- ☞ Le détail estimatif **signé, cachet de la société sur la dernière page et toutes les pages paraphées,**

3.2 - Adresse de transmission des offres

Les offres seront envoyées par la Poste en recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé (ou encore par tout autre moyen permettant de garantir la date de réception aux locaux administratifs) à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Mairie de Mespaul
55 rue de la Mairie
29420 MESPAUL**

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier.

3.3 - Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **Lundi 3 Avril 2017, 12H00.**

ARTICLE 4 – Jugement des offres

Sera retenue l'offre jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, pondérés comme suit :

- le prix de la prestation : 70 % ;
- les possibilités opérationnelles, capacités et moyens humains et matériels dont dispose le candidat et ce qu'il propose de mettre à disposition de la collectivité pour assurer la prestation : 30 % ;

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat dans un document du dossier d'appel d'offres, les indications portées en lettres prévaudront et la rectification sera opérée en conséquence.

ARTICLE 5 – Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique se fera par voix écrite (courrier, télécopie,...) à l'adresse suivante :

Monsieur Olivier PRIGENT
Pôle Aménagement du Territoire
Contrôleur de Travaux

Haut Léon Communauté
29 rue des Carmes
B.P. 116
29250 SAINT POL DE LEON
Télécopie : 02.98.69.15.00
E-mail : voirie@hlc.bzh

Les réponses aux différentes questions seront adressées à l'ensemble des candidats.